

# *TERMES ET CONDITIONS ANNIVERSAIRES*

## Définitions

Organisateur: La personne-contact responsable de votre événement et du paiement de celui-ci, également défini comme le client (vous)

Le Club: Club Equilibrix par l'entremise de son personnel (nous)

## AU MOMENT DE LA RÉSERVATION

- Une fois votre demande envoyée, l'organisateur recevra un appel ou un courriel qui confirmera la disponibilité ou présentera différentes alternatives de réservation.
- L'organisateur pourra, ensuite, confirmer le tout, en effectuant un dépôt par carte de crédit. Sinon, celui-ci pourra se présenter au Club et régler l'entente. Un numéro de carte de crédit devra obligatoirement être fourni pour toutes charges supplémentaires encourues, une fois l'anniversaire terminé. La réservation temporaire sera conservée pour une période de 24 heures.
- Un dépôt de 50% du montant total et non-remboursable est requis pour officialiser la réservation.

## EN PRÉPARATION À L'ANNIVERSAIRE

- Si le nombre de participants dépasse celui autorisé dans le forfait, l'organisateur doit communiquer avec le club au moins 24 heures avant la tenue de l'anniversaire. Un supplément par participant sera ajouté au solde dû. Le Club se réserve le droit de refuser tout participant additionnel si l'avis n'a pas été reçu, tel que demandé.
- Il est essentiel que l'organisateur recueille le nom et les coordonnées d'urgence de tous les invités à l'anniversaire.
- Les participants doivent être informés d'être habillés confortablement et d'éviter le port des bijoux ainsi que d'accessoires rigides dans les cheveux.

## LE JOUR DE L'ANNIVERSAIRE

- L'organisateur(trice) de l'anniversaire doit être sur place, environ 10 minutes, avant le début pour accueillir ses invités. Une fois, les participants arrivés et regroupés à l'entrée, celui-ci sera dirigé et recevra les indications supplémentaires pour le déroulement.
- Peu importe l'horaire convenu, le groupe doit d'abord et avant tout déposer leurs effets personnels au vestiaire.
- Si certains participants présentent des particularités au niveau de la santé, de la motricité ou de la compréhension des directives, le moniteur doit en être informé.
- La consommation d'alcool est strictement interdite au Club Équilibrix.
- Il est strictement interdit d'accéder au gymnase sans la présence du moniteur attitré.
- Il est impératif de respecter les heures prévues pour le début et la fin de l'anniversaire. Toute utilisation supplémentaire sera facturée, sans préavis. Une pénalité de 30.00\$ sera applicable. Il est possible d'ajouter du temps, à la salle, si l'horaire le permet.
- L'organisateur doit se présenter à l'administration pour régler le solde. En cas de non-paiement, le Club procédera automatiquement avec la carte de crédit au dossier.
- Par respect aux autres activités qui se déroulent simultanément, aucun article générant du bruit excessif (tels que flûtes, système de son, etc.) ne sera accepté.
- Certains articles, en cas d'oubli, sont en vente au Club (briquet, chandelles, couteau à gâteau, bouteilles d'eau, etc.). Il vous suffit d'en faire l'achat auprès de l'administration ou du moniteur(trice).
- Suite à l'occupation de la mezzanine, il est important de libérer l'endroit, à l'heure prévue, et de n'y laisser aucun effet. L'organisateur peut déposer certaines choses à un endroit qui lui sera indiqué, par le moniteur, s'il le désire.
- Seulement le nombre de parents-accompagnateurs sera accepté dans le gymnase. Si votre groupe compte un nombre supérieur de parents, il leur est permis de demeurer dans l'espace d'attente de la mezzanine.
- Il est strictement interdit aux parents-accompagnateurs de participer aux activités.
- Il est de la responsabilité de l'organisateur d'assurer la discipline à la mezzanine et de voir à ce que les participants demeurent à l'espace prévu. Aucun participant ne sera autorisé à demeurer ou à circuler exagérément dans les escaliers.
- Aucune course ou activité physique n'est permise à la mezzanine.

- L'organisateur peut utiliser librement le réfrigérateur et les micro-ondes.
- L'organisateur s'engage à dédommager le Club Équilibrix pour toute utilisation abusive du matériel ainsi que de la mezzanine. Tout bris ou vol sera facturé à l'organisateur.